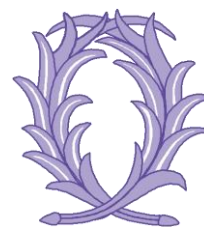


Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques



Siège : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers

amopa49.president@orange.fr

Cérémonie de remise des Palmes académiques du 12 février 2020

Lors de la cérémonie du 12 février 2020, Monsieur William MAROIS, Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes a remis leur décoration ou leur diplôme aux récipiendaires des promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet 2019.



Les récipiendaires et les personnalités présentes.

Cette belle cérémonie qui a regroupé une assemblée nombreuse au collège de Saint-Barthélemy d'Anjou, a été organisée par Monsieur Benoît DECHAMBRE, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation et la section de l'AMOPA de Maine-et-Loire.

Il revient à Monsieur Henri-Marc PAPAVOINE, président de la section, d'ouvrir la cérémonie en remerciant Monsieur le Recteur et Monsieur l'Inspecteur d'académie de l'honneur qu'ils font de présider cette cérémonie. Il introduit son propos en présentant les Palmes académiques et en précisant que sera remise à chaque récipiendaire une brochure présentant cette décoration et l'AMOPA.

Il insiste sur le fait que cette remise de décoration représente un moment important car elle est la reconnaissance de la Nation pour le travail et l'engagement éminents de chaque récipiendaire dans la réussite scolaire des élèves, quelle que soit sa place dans le système éducatif.



M.PAPOVOINE et M. MAROIS

Monsieur PAPA VOINE précise ensuite, qu'en tant que récipiendaires des Palmes académiques, ceux-ci peuvent poursuivre leur engagement professionnel et personnel, leur mission d'éducation en adhérant à l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, l'AMOPA.

Notre association, dit-il, inscrit son action dans les valeurs de la démocratie et de la République. Elle regroupe des femmes et des hommes qui aspirent à accompagner un projet associatif cohérent, à porter des valeurs.

Monsieur le Recteur rappelle qu'au début la décoration était une double palme brodée sur la partie gauche du costume. C'est Napoléon III qui a eu le mérite, à l'initiative de son ministre Victor Duruy, de faire en 1866 des Palmes académiques une décoration officielle pouvant se détacher et se joindre aux insignes d'autres ordres. Elle pouvait désormais être attribuée à des personnes n'appartenant pas au monde universitaire.

Il précise que sont décorées des personnes ayant rendu, par leur action, des services signalés à l'éducation. Il se plaît à souligner cette description : les Palmes académiques récompensent ceux qui ont apporté un « concours intelligent, actif et dévoué à la formation des jeunes ». C'est toute la portée de cette décoration qui est résumée dans cette phrase.

Monsieur le Recteur prononce ensuite l'éloge de chaque récipiendaire.

Une nouveauté proposée par la section : chacun est photographié afin de conserver un souvenir de cette inoubliable cérémonie.

Un verre de l'amitié est servi pour marquer que cette cérémonie est non seulement solennelle mais aussi conviviale.

Pour consulter les activités de la section :

http://www.amopa.asso.fr/vie_sections.htm#maine_et_loire